

**P
R
O
C
E
S

V
E
R
B
A
L**



L'an deux mille vingt-trois et le 13 avril à 18h30, s'est réuni le Conseil Communautaire à Vaison la Romaine.

ETAIENT PRESENTS :

Chantal FRITSCH (Buisson), Roger ROSSIN (Cairanne), Corinne GONNY (Faucon), Frédéric ROUX (Mollans-Sur-Ouvèze), Muriel PIZZA (Mollans-Sur-Ouvèze), Roger TRAPPO (Puymeras), Laurent ROBERT (Rasteau), Bernard BEYSSIER (Rasteau), Laurent DURAND (Roaix), Jean-Pierre LARGUIER (Sablet), Sylvie LAFONT (Sablet), Eric MASSOT (Saint-Léger-Du-Ventoux), Gérard RAINERI (Saint-Marcellin-Les-Vaison), Alain BERTRAND (Saint-Romain-En-Viennois), Marie-Claire MICHEL (Saint-Roman-De-Malegarde), Thierry THIBAUD (Savoillans), Brice CRIQUILLION (Séguret), Jean-François PERILHOU (Vaison-La-Romaine), Eric LETURGIE (Vaison-La-Romaine), Dany MANIN (Vaison-La-Romaine), Hervé ARMAND (Vaison-La-Romaine), Magali FAUCHER (Vaison-La-Romaine), Julien BLIARD (Vaison-La-Romaine), Joël BOUFFIES (Villedieu)

ETAIENT EXCUSES :

Elodie VIGNE (Vaison-La-Romaine), Roland RUEGG (Brantes), Marion ORSATELLI (Cairanne)

EXCUSES avec POUVOIRS :

Marion ORSATELLI (Cairanne) donne pouvoir à Roger ROSSIN (Cairanne),

ABSENTS :

Florence BERTRAND (Crestet), Alexandre ROUX (Entrechaux), Barbara BLANC (Entrechaux), Chantal MURE (Vaison-La-Romaine), Danielle MLYNARCZYK (Vaison-La-Romaine), Serge CHEVALIER (Vaison-La-Romaine), Thierry DETRAIN (Vaison-La-Romaine), Sophie RIGAUT (Vaison-La-Romaine), Marc JANSE (Vaison-La-Romaine), Carole APACK (Vaison-La-Romaine)

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 22 03 2023

1. **Approbation du Procès Verbal du Conseil Communautaire du 22 mars 2023**
2. **Décisions communautaires**
3. **Vote du budget Principal 2023**
4. **Vote du budget Annexe - Office de Tourisme 2023**
5. **Vote du budget Annexe – SPANC 2023**
6. **Vote du budget Annexe - Zones d'Activités 2023**
7. **Vote des taux de fiscalité 2023 (TEOM, CFE, FNB, TH additionnelle)**
8. **Vote du produit GEMAPI 2023**
9. **Renouvellement de la convention avec la Ressourcerie « La musardière »**
10. **Acquisition d'un terrain dans le cadre des travaux pour l'extension de la ZA de Sablet**
11. **Acquisition de terrains pour l'extension de la ZA des Ecluses**
12. **Vente de lots pour la ZA des Ecluses**
13. **Questions Diverses**

Monsieur le Président accueille l'assemblée, constate que le quorum est réuni et cite les pouvoirs.

Début des votes : 24 présents / 25 votants.

Monsieur le Président, après avoir désigné Madame Chantal FRITSCH comme secrétaire de séance débute la séance et aborde le premier point inscrit à l'ordre du jour.

1-Approbation du Procès-Verbal du 22 mars 2023

Monsieur le président propose l'approbation du Procès-Verbal du dernier conseil communautaire.

Approuvé à l'unanimité

2-Décision Communautaire

2.1 Convention avec Initiative Ventoux 2022-2023

Il est rappelé que L'association « Initiative Ventoux » a pour objet de déceler et de favoriser l'initiative créatrice d'emplois, d'activités, de biens ou services nouveaux par l'appui à la création, à la reprise ou au développement d'une PME ou TPE.

A cet effet, Monsieur le Président dans le cadre de sa délégation a procédé au renouvellement de la convention avec Initiative Ventoux pour 2023, aux mêmes conditions financières que précédemment à savoir 14 000 € par an sur la durée de la convention.

Prend acte

2.2 Attribution du marché « produits hygiène »

Monsieur le Président informe que la communauté de communes a lancé, conformément au code des marchés publics, une consultation pour le renouvellement du Marché des Produits d'Hygiène, pour une durée de 2 ans.

Ce marché se compose de 2 lots :

- LOT 1 produits d'entretien
- LOT 2 papiers d'hygiène

Suite à l'ouverture des plis concernant ce marché, l'étude des dossiers de candidatures et après analyse des offres, il a été retenu les sociétés qui présentent les offres économiquement les plus avantageuses, sur la base des critères de jugement tarifs appliqués (60%) et valeur technique (40%).

- LOT 1 : la société PAD pour un montant estimatif annuel de 8 400 € HT
- LOT 2 : la société SANOGIA pour un montant estimatif annuel de 6 500 € HT

Prend acte

Après la lecture des Décisions Communautaires Monsieur Jean-François PERILHOU donne la parole à Monsieur Roger ROSSIN pour la présentation des budgets.

2- Vote du budget Principal 2023 (Voir PowerPoint ci-joint)

M ROSSIN donne lecture des éléments financiers projetés en power point, il précise que les budgets de l'exercice 2022 sont contenus dans leur globalité en dépenses, et disposent de recettes dynamiques permettant ainsi de provisionner les dépenses imprévues.

Toutefois, il est à noter une augmentation sur le poste énergétique, sur le poste du personnel ainsi que sur celui des ordures ménagères.

M PERILHOU informe que les services techniques mènent actuellement une réflexion sur l'implantation possible de mini déchetteries sur les communes du territoire Vaison Ventoux.

Ces structures permettraient un maillage pertinent de notre territoire afin que notre collectivité puisse répondre aux enjeux financiers et écologiques en maintenant une proximité entre l'ensemble des acteurs du territoire, à savoir la Communauté de communes et les administrés.

L'implantation de ces structures sur plus de communes permettrait d'augmenter la part du Tri sélectif sur notre territoire et de ce fait, entrainerait la baisse du coût du traitement des ordures ménagères.

Approuvé à l'unanimité

3- Vote du budget Annexe - Office de Tourisme 2023 2023 (Voir PowerPoint ci-joint)

M ROSSIN indique que le budget de l'Office de Tourisme s'équilibre est fait apparaitre un excédent. Ce budget est donc pour la première année autonome, l'intercommunalité n'ayant pas à subventionner cette structure dans son fonctionnement. Cet équilibre a été obtenu grâce à l'augmentation du produit de la taxe de séjour qui a quasiment doublé sur l'exercice 2022. Ce résultat ayant été permis par le travail des équipes du service taxe de séjour mais aussi grâce au fonctionnement des plateformes numériques qui désormais reversent de façon plus importante.

Approuvé à l'unanimité

4-Vote du budget Annexe – SPANC 2023 2023 (Voir PowerPoint ci-joint)

M ROSSIN explique le déficit de ce service par le fait que la communauté de communes doit faire appel à des prestataires extérieurs pour la réalisation des diagnostics SPANC depuis le départ de l'agent pour mutation.

Pour rappel ces diagnostics sont réalisés par l'agence Planisphère pour les diagnostics de contrôle d'exécution et de conception, et par le service SPANC de la communauté de communes de Buis les Baronnies pour les diagnostics vente.

Le recrutement d'un nouvel agent est quant à lui toujours en cours.

Approuvé à l'unanimité

5-Vote du budget Annexe - Zones d'Activités 2023 2023 (Voir PowerPoint ci-joint)

Monsieur ROSSIN explique à l'assemblée que l'existence de budget par zone d'activité génère de vraies difficultés en matière de stratégie financière. Aussi pour l'exercice 2023, il est proposé que les 6 budgets annexes des Zones d'Activité soient fusionnés en un seul et même budget nommé « budget ZA Vaison Ventoux ». Toutefois afin d'avoir une transparence sur les mouvements financiers des différentes zones d'activités, une comptabilité analytique sera faite en interne par zone.

Il est proposé au Conseil Communautaire de décider le regroupement dans un seul et même budget annexe des recettes et des dépenses afférentes à la création, à l'aménagement et à la commercialisation des Zones d'Activités économiques et ce dès l'exercice 2023

Approuvé à l'unanimité

6-Vote des taux de fiscalité 2023 (TEOM, CFE, FNB, TH additionnelle) 2023 (Voir PowerPoint ci-joint)

Monsieur ROSSIN rappelle que cette année encore les taux de fiscalité ne subiront pas d'augmentation de la part de la Communauté de Communes.

Approuvé à l'unanimité

7-Vote du produit GEMAPI 2023 2023 (Voir PowerPoint ci-joint)

Approuvé à l'unanimité

8- Renouvellement de la convention avec la Ressourcerie « La Musardière » 2023 (Voir PowerPoint ci-joint)

Monsieur le Président rappelle le partenariat avec l'association « **ADEC-PV** » qui a pour objet l'aide au développement de l'économie circulaire sur le territoire de la Communauté de Communes Vaison Ventoux et au-delà.

Ce partenariat se formalise par une aide financière de la Communauté de Communes qui se décompose comme suit :

- 100 € par atelier pour un total maximum de 10 ateliers par an
- 160 € TTC par tonne d'apports valorisables et vendus par la ressourcerie à hauteur de 50 à 70 tonnes/an, pour un montant maximum de 8 000 € TTC

Il propose donc à l'assemblée de l'autoriser à signer le renouvellement de la convention.

Approuvé à l'unanimité

9- Acquisition d'un terrain dans le cadre des travaux pour l'extension de la ZA de Sablet

Afin de finaliser les travaux de la ZA Camp Bernard, l'intercommunalité doit procéder à l'acquisition d'une partie de la parcelle de M. Chamfort, référence AO717 pour une surface de 740 m² à 15 € HT/m² soit un total de 11 100 €HT.

Approuvé à l'unanimité

10-Acquisition de terrains pour l'extension de la ZA des Ecluses

L'intercommunalité souhaite réaliser une troisième extension sur la ZAE des Ecluses à Vaison la Romaine. La nouvelle extension est prévue en continuité de la dernière phase d'extension, et doit permettre une connexion sur la RD 975, permettant d'assurer un bouclage de l'ensemble de la zone.

La surface de projet d'extension est d'environ 4.5ha, actuellement cultivées.

Afin de mener à bien ce projet d'extension, la Communauté de communes doit procéder à l'acquisition des terrains, à l'aménagement de la zone en conformité avec les attendus du SCOT et à la commercialisation des lots.

Deux prix sont proposés en fonction de l'emplacement des terrains et de leur constructibilité future.

Les terrains dans la bande de recul des 35 mètres par rapport à l'axe de la départementale seront achetés 23 €HT/m². Concernant les terrains hors de la bande des 35 mètres, le coût d'acquisition sera de 26 € HT/m².

Concernant les frais de cession de bail du fermier de Mme Briffa et de Mme Ferrier, ils seront pris en charge par l'intercommunalité à hauteur de 1 € HT/ m².

| Parcelles à acquérir dans le cadre de l'extension de la ZA des Ecluses | | | | |
|---|------------------------------------|---------------|----------------------------|--|
| Parcelle | superficie en m² | Prix H | coût acquisition HT | Propriétaire |
| AT5 | 8220 | 26 | 213720 | BRIFFA Thierry nu propriétaire BRIFFA Jacqueline usufruitière |
| AT7 | 6730 | 23 | 154790 | BOISSERIE Vincent |
| AT8 | 4270 | 26 | 111020 | MARIE Gérard |
| AT9 | 22100 | 26 | 574600 | FERRIER Michèle |
| AT12 | 1940 | 26 | 50440 | BOISSERIE Vincent |
| AT 10 | 620 | 26 | 16120 | FERRIER Michèle |
| AT13 | 485 | 23 | 11155 | FERRAND |
| AT6 | 420 | 23 | 9660 | BOISSERIE Vincent |
| AT4 | 800 | 26 | 20800 | BRIFFA Thierry nu propriétaire BRIFFA Jacqueline usufruitière |
| AT 359 | 1128 | 26 | 29328 | FERRIER Michèle |
| AT77 | 3150 | 26 | 81900 | BRIFFA Jacqueline |
| TOTAL | 49863 | | 1273533 | |

Approuvé à l'unanimité

11-Vente de lots pour la ZA des Ecluses

Vente du lot 3b correspondant à la parcelle AT 406 d'une superficie de 1 250 m² au prix de 55 € HT/m² soit un prix total 68 750 € HT.

Cette vente se fera au profit de M. MONTAUD et Mme REVELIN. Ce projet permettra à l'entreprise MONTAUD d'assurer son développement.

Approuvé à l'unanimité

12-Questions Diverses